

LA CAF SE MOBILISE ET PORTE UNE ATTENTION FORTE À LA PETITE ENFANCE

La COG 2023-2027 de la branche Famille de la Sécurité sociale a été signée le 11 juillet dernier. Ses objectifs sont ambitieux. Les partenaires reçoivent dès à présent le soutien de la Caf pour relever les nombreux défis qui caractérisent le secteur de la petite enfance.

« Une COG 2023-207 ambitieuse pour la petite enfance »



La politique d'accueil du jeune enfant poursuit des objectifs multiples :

- l'accès et le maintien dans l'emploi des parents,
- la lutte contre la reproduction des inégalités sociales dès le plus jeune âge,
- l'égalité femmes / hommes,
- l'inclusion des enfants en situation de handicap,
- le développement et l'épanouissement des enfants,
- le répit parental

Avec la signature de la COG et le vote du Fonds national d'action sociale (Fnas) pour 2023, la branche Famille se mobilise pour soutenir les modes d'accueil de la petite enfance existants ainsi que les projets en cours. Elle vise également le développement d'une offre de qualité dans le cadre du service public de la petite enfance (SPPE) en cours de construction.

Les constats :

- Obtenir une place pour accueillir son enfant à la crèche ou chez un assistant maternel arrive en tête des attentes des Français en matière de politiques familiales
- Toutefois, l'accès à un mode d'accueil de qualité pour tous les enfants est fragilisé par plusieurs risques émergents : pénurie des professionnels petite enfance, limites des capacités de cofinancement du bloc communal face à la hausse des coûts de revient, qualité d'accueil hétérogène, disparité d'accessibilité financière et territoriale de l'offre d'accueil...

#1 - SOUTENIR TOUT DE SUITE ET VIGOUREUSEMENT LES MODES D'ACCUEIL : LES MESURES D'APPLICATION IMMÉDIATES

« La Caf favorise fortement dès 2023 le développement et la qualité de l'accueil par les assistants maternels et les crèches »

• L'accueil collectif

La Caf soutient les partenaires pour faire face à l'augmentation des coûts, pour développer des places nouvelles et pour rénover les structures existantes. Trois grandes mesures sont mises en œuvre :

- Le prix plafond de la PSU (prestation de service unique) est revalorisé en 2023 de 6,71 % pour que les crèches puissent faire face à l'augmentation des coûts de fonctionnement.
> Chiffre clé : +518 730€ prévisionnels sur le département
- Les barèmes volontaristes du Plan crèche, fortement majorés en 2021 sont reconduits pour soutenir des projets de création de places nouvelles.
> Chiffre clé : entre 8 000€ et 22 500€ par place nouvelle en crèche PSU
- Le barème du Fonds de modernisation des établissements est augmenté de 20 % pour rénover le bâti des structures existantes.
> Chiffre clé : jusqu'à 4 800€ par place

• L'accueil individuel

Les Caf encouragent le renouvellement de la profession d'assistant maternel.

- Le montant de la prime d'installation versée aux nouveaux assistants maternels est multiplié par quatre.
> Chiffre clé : la prime d'installation au bénéfice des nouveaux professionnels est portée à 1 200€ (contre 300€ antérieurement)
- L'aide à l'investissement pour la création d'une Maison d'assistants maternels (Mam) sera élargie à l'ensemble des territoires (une refonte du dispositif est attendu au dernier trimestre 2023).



#2 - APPROFONDIR LE DÉVELOPPEMENT QUANTITATIF ET QUALITATIF DES MODES D'ACCUEIL EN CORESPONSABILITÉ AVEC LES PARTENAIRES : LES MESURES À VENIR D'ICI 2025

« Les Caf et leurs partenaires renforceront leur coopération pour accompagner les familles et développer des modes d'accueil de qualité »

- Le **site monenfant.fr sera modernisé** pour faciliter la mise en relation entre les familles et les modes d'accueil et appuyer les Relais petite enfance dans leurs missions ;
- Les partenaires bénéficieront progressivement de **nouveaux leviers pour soutenir la qualité de l'accueil** : réforme de la PSU, nouvel axe du Fonds publics et territoires, renouvellement des formes d'exercice du métier des assistants maternels ;
- Les Caf et leurs partenaires accéléreront **l'adaptation des structures à la transition écologique** ;
- La Caf renforce son **accompagnement financier et en ingénierie** auprès des porteurs de projet et des gestionnaires, en particulier sur les territoires vulnérables ;
- La Caisse nationale des allocations familiales et les Caf préparent par ailleurs la **réforme du Complément mode de garde (Cmg) emploi direct**, qui permettra à compter de 2025 de rapprocher les restes à charge des familles entre accueil collectif et individuel et de partager la prestation pour les cas de résidence alternée



La Caf des Deux-Sèvres reste à votre disposition pour de plus amples informations concernant la COG et les financements petite enfance.

La COG, ses décryptages et le barème national 2023 des aides Caf aux partenaires sont à retrouver sur le caf.fr / rubrique Partenaires.



Pour nous contacter, adressez-vous à l'email projets-conseils@caf79.caf.fr ou contactez la conseillère technique territoriale enfance/jeunesse de votre territoire :



Marthe Pana

essowe-marthe.pana@caf79.caf.fr
05.49.06.62.34 / 06.29.83.32.74



Valérie Rochet

valerie.rochet@caf79.caf.fr
05.49.06.62.33 / 06.87.62.11.58



Mélanie Carvalho

melanie.carvalho@caf79.caf.fr
05.49.80.36.64 / 06.18.17.48.15



Caf des Deux-Sèvres
51 route de Cherveux
79000 NIORT

